

INFORMATIONS COMMUNALES

| | | |
|----------|---------------------|--------------|
| Numéro 1 | Belloy sur Somme | Février 2010 |
|----------|---------------------|--------------|

SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat sera fermé : Jeudi 18 février et Vendredi 19 février 2010.

COLLECTE DES DECHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les papiers et emballages à recycler sont collectés tous les mercredis, semaine impaire.

Les prochains ramassages auront lieu les mercredi 3 février, mercredi 17 février, mercredi 3 mars, mercredi 17 mars, mercredi 31 mars

Le ramassage des ordures ménagères est inchangé, soit le vendredi.

CLUB ANIMATION



MARDI GRAS

Le club animation invite tous les enfants
le mardi 16 février
à partir de 17 heures au foyer
pour le concours de déguisement - goûter et tombola

BOURSE AUX PLANTES

Pour tous les amateurs de jardin, c'est bientôt le printemps !

Le CLUB ANIMATION propose sa deuxième Bourse aux Plantes le

DIMANCHE 28 MARS de 10 H à 15 H devant le Foyer Communal

Vous êtes invités à troquer ou négocier vos végétaux (aromatiques, ornementaux, vivaces, boutures etc.....)

Emplacement gratuit sous chapiteaux, petite restauration et buvette. Animation musicale

Inscription jusqu'au 24 mars au 06 32 96 07 41 - 06 89 56 81 69 - 06 11 44 05 37

EDF ET OU GAZ DE FRANCE

La relève des compteurs électricité et/ou gaz sera faite les 4 et 5 février 2010.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU TRAITEMENT DES EAUX DE PICQUIGNY

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, le syndicat a décidé de fixer la part syndicale communale concernant la redevance d'assainissement pour 2010

- Abonnement semestriel : 14 € / semestre par abonné

- Redevance : 0.22 € / m³

FOYER RURAL

Le foyer rural de Belloy Sur Somme organise un voyage au salon de l'agriculture le dimanche 28 février. Le déplacement et l'entrée au salon : 30 €

Pour tout renseignement, veuillez contacter Edmond NIEDZIELSKI au 03 22 51 48 93

RESIDENCE LA TERRIERE

6 des 8 terrains sont vendus. Restent un terrain de 1924 m² et un autre de 1871 m² au prix de 69 € le m². Se renseigner à la mairie.